

Questions orales

M. Diefenbaker: Ça a bien changé depuis.

M. Trudeau: Telle a été l'origine de l'octroi, apparemment très inquiétant, de ce bail.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION**LA QUESTION DE LA LÉGALITÉ DES POUVOIRS CONFÉRÉS À LA COMMISSION**

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. En répondant hier à une question que je lui ai posée à propos du caractère contradictoire de l'attitude du président de la Commission de lutte contre l'inflation, qui a dit il y a deux jours et répété hier encore qu'il se montrerait sévère pour le moment, mais conciliant plus tard, le ministre de la Justice a déclaré que la loi adoptée mercredi ici même, le bill C-73, accordait ce pouvoir à la Commission. J'aimerais demander au premier ministre s'il croit que les pouvoirs accordés à la Commission lui permettent de prendre des décisions qui vont à l'encontre de la règle du droit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je le soupçonnais et l'ai déclaré à la Chambre hier, on a cité M. Pepin de façon inexacte. On a communiqué avec lui hier et il a dit avoir été cité de façon très incorrecte.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai entendu la mise au point de M. Pepin, ou du moins ce qu'on en a dit aux nouvelles hier soir, mais si ma mémoire est fidèle, il a déclaré une fois de plus que ses décisions ou celles de la commission, dans l'interprétation de la loi sur la lutte contre l'inflation, seraient moins rigoureuses plus tard, étant donné qu'à ce moment-là il espère voir l'inflation ralentie. Si c'est le cas, il me semble qu'il emploie tout simplement des mots différents de ceux qu'on lui a attribués plus tôt, soit que la loi, dans sa forme actuelle, sera appliquée avec moins de rigueur aux groupes qui se présenteront devant la commission dans trois ou quatre mois d'ici qu'elle n'est appliquée à ceux qui y passent maintenant. Le premier ministre est-il d'accord avec mon interprétation de la situation?

M. Trudeau: Le ministre des Finances s'est mis en rapport avec M. Pepin, me dit-on, et M. Pepin a dit que l'on avait mal interprété ses paroles. Si le député prétend maintenant qu'il a entendu dire autre chose, il s'agit probablement de nouveau d'une fausse interprétation.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI PAR LA COMMISSION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): La dernière question n'a rien à voir avec ce que M. Pepin est censé avoir ou ne pas avoir dit. Le premier ministre pourrait-il dire quelle est la position du gouvernement à ce sujet? Le gouvernement pense-t-il que la Commission de lutte contre l'inflation doit appliquer la loi de la même manière pendant toute sa période d'application?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien oui, monsieur l'Orateur. La Commission devra certainement régler de manière très équitable, mais, comme

[M. Trudeau.]

le député le sait, lorsqu'il s'agit de droit administratif, il faut absolument examiner les cas particuliers; le droit administratif est lui-même constitué de règles précises à l'occasion de divers événements particuliers. Je ne suis pas en mesure de prévoir quels cas particuliers la Commission de lutte contre l'inflation devra trancher, mais je suis persuadé qu'elle respectera les termes de son mandat, le droit et les règlements.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE**LES MESURES DU GOUVERNEMENT DESTINÉES À SAUVEGARDER L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE**

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le 24 octobre 1975, l'Association des manufacturiers de la chaussure du Canada déposait un rapport excellent et extrêmement important au comité sur le commerce et les tarifs douaniers, notamment sur les très sérieuses difficultés de cette industrie canadienne. Ma question est la suivante: l'honorable ministre peut-il maintenant dire à la Chambre si, à la suite du dépôt de ce rapport, il annoncera bientôt des mesures énergiques et concrètes en vue d'éviter que la plupart des industries de la chaussure au Canada soient obligées de fermer leurs portes, comme c'est le cas dans ma circonscription, où des usines ont été forcées de congédier 75 p. 100 de leurs effectifs, mettant à pied des employés qui ont 30 ans ou plus d'expérience dans cette importante industrie?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre intérimaire de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre est absent, mais je me ferai un plaisir de porter cette question à son attention. Je sais qu'il sera de retour au début de la semaine prochaine. Pour l'instant, il dirige une très importante délégation commerciale en France.

M. Fairweather: A-t-il rencontré le président?

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES**LE PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LA DATE DE MISE EN SERVICE ET LE COÛT ESTIMATIF—LE DÉBIT ESTIMATIF ET LA QUESTION DES PAIEMENTS D'APPOINT**

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, je vais adresser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand le prolongement du pipe-line interprovincial vers Montréal sera terminé, car on a récemment annoncé que les travaux seraient retardés, et peut-il nous dire à combien on estime actuellement ces travaux?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que le président de la compagnie du pipe-line interprovincial s'est entretenu avec moi, il m'a dit qu'il pensait que le pétrole commencerait à y circuler au 1^{er} mai 1976. J'admets, à l'instar du chef de l'opposition, que les travaux de construction ont été difficiles à cause, entre autres, des conditions climatiques et il est possible que la finition soit